



RÉSEAU
CIVAM

CAMPAGNES
VIVANTES

SYNTHÈSE

POUR UNE PAAC À LA HAUTEUR DES ENJEUX AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

Les propositions des Civam pour la prochaine
Politique Agricole et Alimentaire Commune
JUIN 2026

La Politique Agricole Commune a trop longtemps servi un modèle agricole qui épuise les ressources et précarise les paysan·nes.

Le réseau Civam ne s'y résigne pas. Depuis près de 60 ans, nos adhérentes et adhérents expérimentent, partagent et portent collectivement la preuve qu'une autre agriculture est possible : autonome, économe, nourricière et profondément ancrée dans les territoires.

La prochaine programmation de la PAC est un choix de société. Choisir quels modèles agricoles soutenir, c'est choisir notre alimentation, comment la terre est traitée, et quelle place est accordée à celles et ceux qui nous nourrissent.

Cette synthèse et le rapport technique qui l'accompagne sont notre contribution à ce débat. Nous la portons avec un message clair : il est temps que la PAC soit à la hauteur des enjeux qu'elle a trop longtemps ignorés.

Nicolas VERZOTTI
Maraîcher, Président de Réseau CIVAM

Antoine DELAHAIS
Polyculteur éleveur, Référent PAAC

INTRODUCTION

Après avoir permis à la France d'atteindre l'autosuffisance alimentaire dès le début des années 1970, le bilan de la PAC s'avère aujourd'hui lourd.

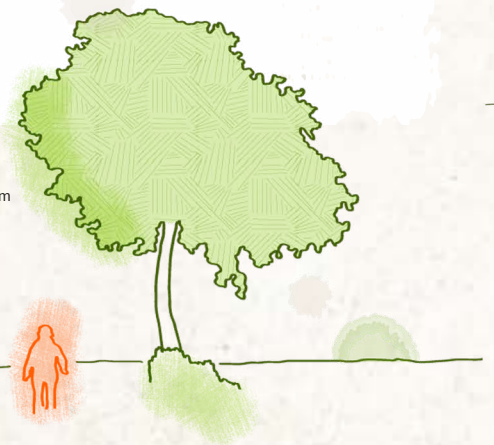
Elle a d'abord favorisé l'industrialisation des pratiques agricoles par la standardisation des produits, ouvrant la voie à un verrouillage progressif des chaînes de valeur alimentaire par l'industrie agroalimentaire et la grande distribution. Cette dynamique a eu des conséquences délétères sur l'environnement, a marginalisé les pratiques agroécologiques et a accéléré la réduction du nombre d'agriculteur·ices. À partir de 1992, la transition vers les aides découplées a mis les paysan·nes en concurrence directe sur les marchés internationaux, précarisant leurs revenus et les poussant toujours plus à s'agrandir, se spécialiser et intensifier leur production pour rester compétitifs. Les paiements à la surface ont généré de profondes inégalités : les grandes exploitations ont capté l'essentiel des aides. Les industries de l'aval ont profité de cette configuration pour se concentrer et capter une part toujours plus importante de la valeur, en s'approvisionnant à bas coût en produits standardisés et favorisant une alimentation ultra-transformée, vectrice de maladies chroniques sans freiner les inégalités d'accès à une alimentation de qualité¹. La PAC a profondément façonné les systèmes agricoles européens, laissant des problèmes structurels qui demeurent des enjeux centraux auxquels les Civam sont directement confrontés sur le terrain.

Les Civam réaffirment leur volonté de lutter pour la souveraineté alimentaire, qui ne peut se résumer à une balance commerciale excédentaire mais par « le droit des peuples de définir leurs systèmes alimentaires et agricoles et le droit à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des

méthodes écologiques et durables respectueuses des droits humains »². Nourrir la population suppose non seulement une relocalisation des systèmes alimentaires, mais également une lutte active contre les inégalités d'accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous. Pour assurer la souveraineté alimentaire, les paysan·nes doivent être nombreux·euses et pouvoir vivre de leur métier. Pour les Civam, le revenu correspond à la part de richesse réellement disponible pour rémunérer le travail paysan, garantir une vie digne et permettre la transmission des fermes. Ce n'est pas la croissance des volumes qui fait le revenu, c'est l'efficacité économique de l'exploitation, c'est-à-dire sa capacité à maximiser la valeur ajoutée en minimisant les charges, grâce à des systèmes autonomes et économes³. Ainsi les pratiques agroécologiques, plus que nécessaires face à l'urgence de la crise environnementale, rendent aussi les fermes robustes face aux changements climatiques et à l'érosion de la biodiversité qui impactent déjà les rendements. Depuis 60 ans les Civam accompagnent et documentent ces systèmes durables, démontrant que la transition agroécologique repose sur des fermes à taille humaine, un grand nombre de paysan·nes, des revenus décents et un métier attractif. Cette vision doit être soutenue par des aides et des normes simples et lisibles mais exigeantes et contrôlées.

À l'heure où s'ouvrent les discussions sur la prochaine programmation, les Civam partagent leur expertise de la PAC au service du débat public. Le réseau a mené une enquête nationale auprès de ses adhérent·es afin de dresser un bilan des réalités actuelles de la politique agricole commune et a réfléchi collectivement à des propositions d'amélioration.

1. Étude sur la création de valeur et les coûts sociétaux du système alimentaire français, BASIC, 2024
2. United Nations Declaration on the Rights of Peasants and Other People Working in Rural Areas, 2018
3. Voir les observatoires technico-économique des systèmes bovins viande et bovins-lait publiés chaque année par Réseau Civam



SOUTENIR LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

Six des neuf limites planétaires sont aujourd'hui dépassées, et l'agriculture est directement liée à cinq d'entre elles : changement climatique, effondrement de la biodiversité, perturbation des cycles de l'azote et du phosphore, dégradation des sols et épuisement des ressources en eau douce.

L'agriculture est responsable de 20% des émissions de gaz à effet de serre en France alors que les phénomènes climatiques extrêmes affectent déjà gravement les productions agricoles et menacent notre sécurité alimentaire. Cette situation repose sur une dépendance structurelle à des ressources fossiles et minières dont les réserves sont limitées et à l'accès de plus en plus difficile.

Les dépenses publiques néfastes au climat et à l'environnement atteignent en France au moins 25 milliards d'euros annuel⁴. Il s'agit pour l'essentiel des dispositifs agricoles dont les aides de la PAC⁵. Cela signifie que la principale politique agricole européenne, dotée de 264 milliards d'euros pour la période 2023-2027, finance des pratiques délétères pour l'environnement. En 2018, la Cour des comptes européenne signalait déjà le manque d'ambition climatique et environnementale de cette programmation. Sur le terrain, les Civam font le même constat. Les éco-régimes sont trop peu exigeants et restent accessibles sans réelle transition, comme avec le label HVE. L'agriculture biologique souffre d'un soutien insuffisant. Les conditionnalités ont été trop assouplies, les adhérent·es Civam considèrent qu'elles ne sont ni suffisamment respectées ni contrôlées. Les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) sont sous-financées et ne permettent pas de satisfaire les nombreuses demandes. La prochaine programmation doit tirer les leçons de ces insuffisances. Elle doit concrètement accompagner les agriculteur·ices dans la transformation de leurs systèmes vers l'agroécologie.

84%

des paysan·nes Civam interrogé·es estiment que la PAC ne les a que peu ou pas aidé à mettre en place des pratiques agroécologiques.

SOURCE : ENQUÊTE PAC CIVAM 2025

NOS PROPOSITIONS

- ✓ **Une conditionnalité des aides cohérentes au regard de l'urgence environnementale**
- ✓ **Les MAEC au coeur de la transition** avec un budget conséquent, des critères lisibles et environnementalement ambitieux et sans zonage restrictif
- ✓ **Une aide annuelle dédiée au soutien des prairies** pour stopper leur disparition

La PAC doit servir à soutenir la transition vers une agriculture durable nourricière exempte de pesticides, elle doit soutenir le vivant et cesser de financer des productions dites intensives qui entraînent pour des centaines d'années la mort des sols et empoisonnent à petit feu la population et les paysans qui y travaillent. "

Carine
Productrice de PPAM
en Ariège

4. 2022, Réseau Action Climat
5. Rapport de l'IGF et de l'IGED dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030

RENOUVELER LES GÉNÉRATIONS AGRICOLES

100 000 exploitations agricoles ont disparu entre 2010 et 2020. Ce phénomène n'est pas nouveau et s'accélère même : plus de la moitié des agriculteur·rices est à moins de 10 ans de l'âge légal de la retraite.

La PAC par la concentration de son budget sur les aides directes surfaciques encourage l'agrandissement et a contribué à la restructuration du monde agricole vers des exploitations plus grandes et moins nombreuses. Les aides à l'installation n'ont jamais compensé ces effets et ne sont plus adaptées à la diversité des candidat·es actuel·les à l'installation, de moins en moins issu·es du schéma de succession familiale classique. Seulement 38% des installations ont été soutenues par la Dotation Jeune Agriculteur, principal mécanisme de la PAC, en 2021 et 30% des installé·es n'étaient de toute façon pas éligible car ayant plus de 40 ans. Par ailleurs, ces "nouveaux" publics nécessitent des accompagnements spécifiques en adéquation avec leurs projets. Cette question de l'accompagnement à l'émergence de projets et à l'installation est aujourd'hui laissée en dehors du champ de la PAC.

Sans l'installation massive de paysan·nes sur des systèmes vivables, viables et diversifiés, pas de transition agro-environnementale, ni de souveraineté alimentaire. Le renouvellement des générations agricoles est également un impératif pour des campagnes vivantes. Fort de leur expérience de terrain, les Civam pensent qu'une PAC qui favorise des installations et transmissions nombreuses et diversifiées en agriculture durable est possible.

|| *Les aides de la PAC et en particulier l'aide « Jeune Agriculteur » constituent une part non négligeable de mes revenus en ce début d'installation car ma production est encore très faible. Notamment parce que je dois construire toute l'exploitation (serre, hangar), ce qui mange du temps sur les cultures. Le hors cadre familial doit TOUT construire : toute la ferme, l'infrastructure, les bâtiments, souvent sans aide familiale. C'est un défi majeur pas assez valorisé dans les modulations actuelles. "*

60%

des fermes françaises ont disparues en 60 ans (1980-2020)

SOURCE : RECENSEMENT AGRICOLE

NOS PROPOSITIONS

- ✓ **Construire des aides à l'installation mieux financées et plus inclusives**
en phase avec l'évolution des profils des candidat·es à l'installation et qui participent à orienter l'évolution des exploitations vers plus d'agroécologie, d'autonomie et de diversification
- ✓ **Traiter l'enjeu du renouvellement des générations de façon globale**
en mettant en cohérence les politiques de renouvellement des générations agricoles et de développement rural pour garantir le droit à rester, revenir et s'installer dans les zones rurales
- ✓ **Intégrer et financer l'accompagnement à l'installation-transmission dans la PAAC** pour soutenir l'émergence de projets, l'accès à la formation pratique et l'accompagnement à la transmission

Florent
Maraîcher
dans le Béarn



ASSURER LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Si dans la PAC se retrouvent les objectifs de “garantir la sécurité des approvisionnements et d’assurer des prix raisonnables aux consommateurs”, ces enjeux alimentaires ne transparaissent que très peu dans les aides opérationnelles.

La PAAC, malgré ses différentes évolutions, n’assure pas aujourd’hui l’autonomie alimentaire française. Si la France peut nourrir jusqu’à 130% de la population avec la production de son territoire, elle importe aussi un tiers de ses fruits et légumes ou un tiers de la volaille consommée⁶. Dans le même temps, près de 51% des Français.es déclarent avoir suffisamment à manger mais ne pas pouvoir avoir toujours accès aux aliments souhaités⁷. Cette politique de l’offre doit être repensée pour repartir de la demande et des besoins des citoyen·nes, qui doivent pouvoir choisir de l’organisation de notre système agricole et alimentaire.

Pour dépasser ces constats, la PAAC doit accompagner l’émergence de filières locales portées par des paysannes et des paysans qui participent à créer du lien entre la production et la consommation locale et de la valeur ajoutée sur la ferme. Les Civam revendiquent un PAAC qui vise l’accès à une alimentation durable à l’ensemble des citoyens et des citoyennes, tout en rémunérant celles et ceux qui la produisent.

1 FRANÇAIS SUR 6

déclare ne pas pouvoir manger à sa faim

SOURCE : ENQUÊTE CREDOC 2023

NOS PROPOSITIONS

- ✓ **Mettre en cohérence la PAAC avec les objectifs de souveraineté alimentaire**
- ✓ **Rendre plus transversale la gouvernance de la PAAC et l’ouvrir aux acteurs de l’alimentation**
- ✓ **Soutenir la structuration de filières agroécologiques du producteur jusqu’au citoyen**

Il faut orienter les aides à l’actif bien plus qu’à la surface (DPB), ainsi que vers les pratiques en faveur de l’agroécologie et de la résilience alimentaire des territoires. Et aussi l’appui à la diversification et à la transformation à la ferme. ”

Cyril
Céréaliériste
dans les Ardennes

6. Souveraineté alimentaire : un scandale made in France”, Terre de liens, (2024)
7. CREDOC, 2023

GARANTIR UN REVENU DÉCENT ET ÉQUITABLE

La PAC actuelle est profondément inégalitaire. Elle doit impérativement être réorientée afin de garantir une meilleure justice distributive et un soutien aux revenus des paysan·nes.

Son mode actuel d'allocation des aides fondé sur la surface, engendre une concentration des soutiens au profit des plus grandes fermes : ainsi, environ 20% des bénéficiaires captent près de 51% des aides⁵. Les aides à l'hectare alimentent une course à l'agrandissement qui marginalise les petites exploitations. Cette logique place les paysan·nes en concurrence directe les un·es contre les autres au détriment de la qualité, de l'environnement et du revenu. Cela les inscrit dans des filières contrôlées par l'industrie agroalimentaire et la grande distribution qui fixent les prix et captent la valeur.

À cela s'ajoute le recours à des montages sociétaires qui permettent de contourner les dispositifs de régulation, en dissimulant l'agrandissement des exploitations et en facilitant l'accaparement des aides de la PAC. Pour lutter contre ce phénomène, un changement de paradigme s'impose : les critères d'attribution des aides doivent être recentrés sur les actifs agricoles plutôt que sur la surface exploitée. Valoriser l'actif c'est sécuriser le revenu, corriger les inégalités, favoriser le renouvellement générationnel et donner enfin aux paysan·nes les moyens de répondre aux besoins alimentaires de la population et aux impératifs environnementaux, plutôt que d'être contraint·es de se plier aux seules logiques de marché.

70%

des chef·fes d'exploitation ne gagnent toujours pas un revenu décent

La part de valeur allouée aux industriels laitiers a augmenté de 64% entre 2001 et 2022, et celle allouée à la grande distribution a bondi de 188%

SOURCE : ÉTUDE SUR LA CRÉATION DE VALEUR ET LES COÛTS SOCIÉTAUX DU SYSTÈME ALIMENTAIRE FRANÇAIS BASIC, 2024

NOS PROPOSITIONS

- ✓ Une PAAC qui valorise les actifs agricoles plutôt que les surfaces
- ✓ Une PAAC inclusive

La question du genre en agriculture

Les écarts de revenus entre hommes et femmes en agriculture sont inacceptables. Les agricultrices sont surreprésentées dans des systèmes de cultures marginalisés dans la PAC et pourtant souvent plus écologiques. Les femmes pâtissent aussi d'un accès inégal au foncier. D'après une enquête menée auprès de nos adhérent·es, elles exploitent en moyenne 74% de surface en moins. Or, la PAC étant massivement distribuée à la surface, elle rémunère donc largement plus les hommes. La PAC doit donc devenir un levier de justice pour lutter contre les inégalités de genres.

Il ne faut plus conditionner la PAC à la surface mais plutôt à l'emploi du paysan, de sa famille et de la main d'œuvre d'œuvre externe pour reconnaître le travail fourni.

Frédéric
Arboriculteur
dans les Alpes Maritimes

5. Diagnostic du Plan Stratégique National de la PAC 2023-2027, Ministère de l'Agriculture, Mai 2025

Nos propositions pour la PAC post 2027
SYNTHÈSE

REPENSER LES INVESTISSEMENTS

Les aides à l'investissement doivent être profondément refondues. Aujourd'hui, elles soutiennent surtout une agriculture productiviste et encouragent la surmécanisation, la robotisation, la dépendance à l'IA et les grandes exploitations capables de porter des investissements lourds et répétés, tandis que les petites fermes, aux besoins plus modestes mais essentiels, restent à l'écart.

Ce modèle précarise les paysan.nes car surendetté.es ils et elles perdent en liberté et en autonomie. Par ailleurs, une part importante des investissements financés répond à des logiques d'optimisation fiscale et ne se traduit pas par une amélioration effective de l'outil de production. De plus, ces aides sont en partie captées par les équipementiers, qui ajustent leurs prix à la hausse, d'autant qu'elles privilégient le matériel neuf. Ces aides pourraient être un levier puissant pour la transition agroécologique, la réduction de la pénibilité et la diversification des systèmes. Il est nécessaire d'instaurer un cadre plus strict, mieux ciblé, et réellement orienté vers la transition agroécologique des exploitations.

204 330 €

Endettement moyen paysan.nes, soit quatre fois plus qu'en 1980

SOURCE : SERVICE DE LA STATISTIQUE DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, 2024

NOS PROPOSITIONS

- ✓ **Instaurer des plafonds budgétaires distincts par catégories d'équipements** afin d'éviter que les investissements lourds siphonnent l'enveloppe
- ✓ **Supprimer les montants minimum** et mettre en place une procédure simplifiée pour les investissements inférieurs à 3 000 €

La majorité du volume des subventions aux investissements finance aujourd'hui les robots de traite et les nouveaux bâtiments, donc indirectement l'intensification et la baisse des prairies. Il faut que les investissements en faveur de la transition agroécologique (matériels en lien avec les prairies, matériels d'économie d'énergie) bénéficient d'une partie plus conséquente de l'enveloppe et permettre aux petits investissements (moins de 3000 €) de bénéficier d'une procédure simplifiée. "

Aurélie
Éleveuse laitière
dans le Finistère



Les Civam sont des groupes d'agriculteur·ices qui travaillent de manière collective depuis 60 ans à la transition agro-écologique. Ils constituent un réseau de près de 130 associations, qui emploient 350 salarié·es et regroupe près de 9 500 adhérent·es.



Le travail des Civam repose sur l'éducation populaire. Le réseau accompagne les paysan·nes dans la mise en place de systèmes agricoles autonomes et écologiques, il construit avec eux des référentiels en partenariat avec les acteurs de la recherche, puis valorise et diffuse ces résultats en lien avec les pouvoirs publics. Les Civam ont une vision globale de la ruralité et travaillent aussi sur l'alimentation, le renouvellement des générations ou encore le genre. Ces travaux et retours d'expérience contribuent depuis longtemps à nourrir la construction des politiques agricoles.

CONTACTS

Réseau Civam

18-20 Rue Claude Tillier
75012 Paris
www.civam.org

Contact presse :

Aurore Puel
Coordinatrice Communication
aurore.puel@civam.org

Contact technique :

Jeanne Carmona
Coordinatrice Agroécologie et PAC
jeanne.carmona@civam.org



Pour en savoir plus

Cette synthèse est accompagnée d'une note technique détaillant les propositions présentées.


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR


**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*